Image not found or type unknown

Droit au nationalité française

Par **amazigh15**, le **20/05/2013** à **23:42**

salut
je suis fils d'un ancien combattant de 2em guerre mondial.j ai 14 ans quand mon pére est décédé est ce que je peux avoir nationalité française.
merci

Par **amajuris**, le **20/05/2013** à **23:51**

bjr,
ce qui compte c'est la nationalité de vos parents à votre naissance et durant votre minorité.
le fait que votre père soit un ancien combattant ne vous apporte aucun avantage.
et surtout votre nationalité actuelle car les règles diffèrent selon celle-ci.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés